

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 664 DÉCISIONS CONCERNANT ÉÉES SERVICES D'ETAT

n° 664

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 avril 1967

Numéro JO  
n° 5 du 01/05/1967

Date du numéro  
1 mai 1967

### TEXTE INTÉGRAL

la sersent-chef Darar Hoche. matricule 1744 de la 1 Compagnie de Milice à Dikhil est licencié par mesure disciplinaire à compter du 25 avril 1967. Totalisant 19 ans 9 mois 26 ours de services effectifs à la Milice de la C.FS, l'intéressé percevra une allocation viagère annuelle dé soixante-dix-huit mille francs Djibouti (78.000 FD), payable trimestriellement à terme échu sur le vu d'un certificat de vie délivré par les autorités compétentes du Territoire. Les-droits à solde, vivres et permissions de l'intéressé seront liquidés par les soins de l'agent spécial du Cercle de Dikhiiil: Le sersent-chef Darar Hoche sera ravé des contrôles de la Miüllice le 25 avril 1967. Il recevra le certificat de libération.